Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 022-212203152-20251126-202507001-DE

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

MAIRIE
DE
SAINT-MAUDEZ

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 25 novembre 2025

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq et le mardi 25 novembre, à 19 H 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Fabrice RIVALLAN, Maire.

Date de la convocation et d'affichage : 18 novembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 10, Présents : 9, Votants : 9.

Etaient présents : Fabrice RIVALLAN, Bernard FAIRIER, Christophe HERNIO, Typhaine CHOTARD, Claire GALLIER, Gisèle AUDINET, Sébastien BUCHON, Victor GUÉRIN, Laure SONCOURT.

Absents excusés : Charlotte LECUYER
Procurations :
Secrétaire de séance : Bernard FAIRIER

2025 – 07 – 001 - Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public en eau potable 2024

Rapporteur : Le Maire

Monsieur Le Maire présente le rapport annuel de 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Conformément aux orientations fixées par le Parlement en 2011 (article 125 de la Loi de Finances Monsieur Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le Syndicat de Caulnes-La Hutte-Quélaron a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Monsieur Le Maire présente les principaux chiffres du projet de rapport concernant ce service :

- nombre total d'abonnés..... : 11 627 (+ 1.06 %)
- volume mis en distribution ..... : 1 601 228 m3 (+ 2.12 %)
- volume vendu aux abonnés..... : 1 293 827 m3 (+ 0.82 %)

En 2024, les abonnés domestiques ont consommé 658 124 m3 soit en moyenne 78 litres par habitant et par jour, les abonnés intermédiaires 454 687 m3 et les abonnés industriels et gros consommateurs 181 016 m3, soit un total de 1 293 827 m3 (en hausse de 0.82 % par rapport à 2023).

Par ailleurs, un volume total de 29 909 m3 a été exporté vers des collectivités voisines.

Compte tenu des fuites et des besoins en eau du service, le rendement du réseau était de 82,1 % en 2024, contre 83.2 % en 2023.

Le taux de renouvellement du réseau est de 0.7 %.

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m3 consommé.

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 022-212203152-20251126-202507001-DE

Au total, un abonné domestique consommant 120 m3 payera 365,36 € (sur la base du tarif du 1er Janvier 2025, toutes taxes comprises). Soit en moyenne 3,04 €/m3, + 3,96 % par rapport à 2024.

Sur ce montant 32 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 47 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 21 %.

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public eau potable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOPTE le rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public eau potable de la commune de SAINT-MAUDEZ. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Le secrétaire, Bernard FAIRIER

Pour copie conforme
Le 26 novembre 2025
Le Maire, Fabrice RIVALLAN